

FASCICULE DE BREVET D'INVENTION

21 Numéro de dépôt : 1202400133

22 Date de dépôt : 04/04/2024

30 Priorité(s) :

24 Délivré le : 30/09/2024

45 Publié le : 27.11.2024

73 Titulaire(s) :

Monsieur AYAMOU IVON,
Maison Sohou,
Quartier Honmeho,
BOHICON (BJ)

72 Inventeur(s) :

AYAMOU IVON (BJ)

74 Mandataire :

54 Titre : Procédé de fabrication de miroir incassable.

57 Abrégé :

La présente invention a pour objet un procédé un de fabrication de miroir en verre incassable, caractérisé en ce qu'il comprend les étapes suivantes :

le découpage, et l'installation du miroir (2) dans un carton conçu en fonction de la dimension et de la forme du miroir (2).

la conception du couvercle

la fixation du chiffon (8) sur un panneau d'isorel ou la structure de base, puis le découpage dudit chiffon (8) à la taille requise.

l'installons et la sécurisation du miroir dans le chiffon (8) dur fixé sur Pisorel ou la structure de base.

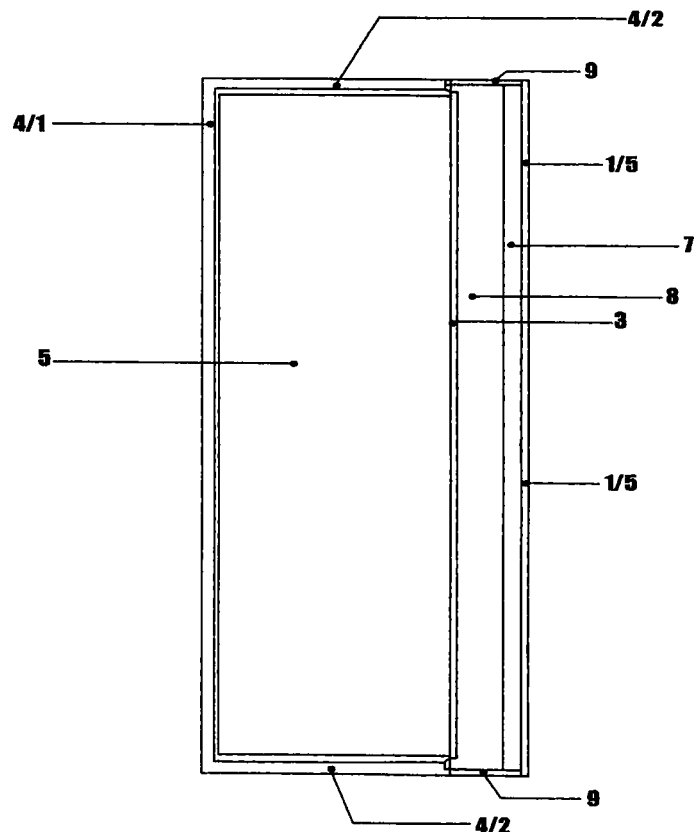


Figure 5

Figure 5

PROCEDE DE FABRICATION DE MIROIR INCASSABLE

La présente invention concerne un procédé de fabrication de miroir incassable, conçu pour limiter les éventuels dommages causés par les chocs ou la chute a des hauteurs plus ou moins extrême.

On sait que le miroir est un article ayant une surface lisse et une capacité de lumière réfléchie, largement utilisé dans de nombreux domaines tels que les maisons, les salons de beauté, les bureaux et analogues. Il est l'un des articles nécessaires à la vie quotidienne. Les matériaux de miroir existants sont principalement des miroirs de verre qui ont une faible résistance aux chocs.

Actuellement, il existe des miroirs en matériaux plastiques utilisés comme solution ou moyen de substitution au miroir en verre pour éviter les risques de casse.

Cependant, cette solution présente des inconvénients. Bien que le miroir en plastique soit résistant aux chocs, son image n'est pas aussi claire que celle d'un miroir en verre, car le plastique altère la qualité de l'image. De plus, avec le temps, le miroir en plastique devient flou, ce qui réduit encore sa qualité visuelle. Une autre option est d'encadrer le miroir avec du bois ou du plastique pour le protéger, mais cela n'empêche pas la casse si le miroir tombe d'une hauteur supérieure à deux mètres.

Ainsi, bien que ces solutions puissent offrir une certaine résistance aux chocs, elles ne garantissent pas une qualité d'image optimale et peuvent présenter des limitations en termes de durabilité et de clarté visuelle.

La présente invention a pour but de palier a au moins un de ces inconvénients ci-dessus.

A cet effet, l'invention a pour objet un procédé un de fabrication de miroir en verre incassable, caractérisé en ce qu'il comprend les étapes suivantes :

- le découpage, et l'installation du miroir dans un carton conçu en fonction de la dimension et de la forme du miroir.
- la conception du couvercle
- la fixation du chiffon sur un panneau d'isorel, puis le découpage dudit chiffon à la taille requise.
- l'installons et la sécurisation du miroir dans le chiffon dur fixé sur l'isorel

La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va
5 suivre, donnée uniquement à titre d'exemple non limitatif et faite en se référant aux
dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1 est une vue de face du miroir incassable a couvercle centre-visé
- la figure 2 est une vue en plan isométrique du miroir incassable a couvercle
centre-visé
- 10 - la figure 3 est une vue de face du miroir incassable a base de goulotte en
plastique.
- la figure 4 est une vues de face du miroir incassable a base de goulottes en
forme simplifiée
- la figure 5 est vue de coupe du miroir incassable a base de goulotte plastique

15 Dans des modes de réalisation du procédé de fabrication du miroir incassable
objet de la présente invention l'invention, les spécifications telles que la taille, la forme
et les fonctionnalités du couvercle centre-visé sont déterminés, et les matériaux
résistants de haute qualité sont sélectionnés pour réaliser la structure de base du miroir
(2) ces matériaux sont notamment du carton ondulé et du scotch adhésif (1) robuste
20 utilisés pour la fixation du couvercle centre-visé.

Conformément à l'invention, la structure de base du miroir (2) est obtenue par le
découpage et l'assemblage des cartons (2/1). En effet, les cartons (2/1) sont découpés
en forme rectangulaire, et de dimensions variées en faction de la taille ou la longueur
du miroir souhaité. Ensuite, ces derniers sont assemblés soigneusement pour former la
25 structure du miroir (2).

Le couvercle est fabriqué en découpant un autre morceau de carton (2/1) selon
les dimensions requises et en lui donnant la forme appropriée pour un centrage précis
sur le miroir (2).

Une fois le couvercle et l'installation du miroir réalisés, le couvercle est ensuite fixé sur
30 la structure au moyen d'une charnière (6) disposé sur les deux extrémités à l'aide des
moyens adhésifs (1), de sorte à ce qu'il soit centré correctement. Ces moyens adhésifs

sont constitués de bandes de scotch adhésif. Après l'assemblage final, le miroir incassable selon l'invention est soumis à des tests rigoureux pour garantir sa qualité et sa durabilité. Dans le cadre de la présente invention, on entend par charnière la jonction amovible entre le miroir (2) et le couvercle.

5 Selon un second mode de réalisation de la présente l'invention, des matériaux solides notamment les goulottes, le contreplaqué et l'aluminium sont intégrés dans le cadre de protection du miroir (2) pour assurer la résistance aux chocs. Il faut noter que les spécifications du couvercle et du système d'amortissement des chocs sont également définies.

10 Dans un mode particulier de réalisation de l'invention, la structure du miroir (2) peut être faite à partir des goulottes ou du contreplaqué à base de bois teck ou tout autre bois de haute qualité tel que le peuplier. De plus un chiffon dur (8) ou un amortisseur de chocs en polychlorure de vinyle est ajouté pour amortir les chocs et renforcer la résistance aux impacts.

15 Lesdites goulottes (4/1, 4/2) en plastique ou en aluminium sont découpées selon des dimensions et des formes variables épousées par les coupes de goulottes nécessaires pour la structure du miroir (2), puis assemblées au tour du Périmètre de la structure de base du miroir (2) de manière à les fixer solidement en place. Lorsque le bois plat ou le contreplaqué est utilisé en lieu place des goulottes, celui-ci est fixé de la même manière
20 pour former une base solide pour le miroir (2).

Une des caractéristiques de la présente invention est qu'elle comprend un système intégré d'amortissement des chocs constitués de chiffon dur (8) ou d'amortisseur de chocs inséré entre la surface réfléchissante du miroir (2) et la structure en bois plat ou les goulottes (4/1 ; 4/2) pour amortir les chocs et protéger le miroir (2)
25 contre les dommages.

Selon un autre mode de réalisation de l'invention, le couvercle en bois est conçu de la même manière que la structure principale du miroir (2), en le dimensionnant pour un ajustement précis sur la base du miroir (2). Ledit couvercle est ensuite fixé sur la base du miroir, en veillant à ce qu'il soit correctement positionné.

30 Après l'assemblage final, chaque Miroir (2) incassable objet de la présente invention est soumis à des tests rigoureux qui consistent à appliquer manuellement une pression

sur la structure du miroir a des endroits précis, et à réaliser des essais de chutes au sol, afin garantir sa qualité et sa résistance aux chocs.

Le miroir incassable objet de la pressente invention, peut être utilisé dans divers domaine notamment les dotations de mariage, les miroirs de vanité et bien d'autres.

5 L'invention offre des avantages économiques, environnementaux et sanitaires significatifs. En effet, elle réduit les déchets et les coûts de remplacement. De plus sa longévité contribue à une utilisation plus efficace des ressources et à la réduction de l'empreinte carbone associée à la production et au transport de nouveaux miroirs. En outre, en évitant les risques de bris et de blessures potentielles, notre miroir offre des
10 avantages sanitaires en créant un environnement plus sûr pour les utilisateurs.

REVENDICATIONS

1. Procédé de fabrication de miroir incassable, caractérisé en ce qu'il comprend les étapes suivantes :

- 5 a - le découpage, et l'installation du miroir (2) dans un carton conçu en fonction de la dimension et de la forme du miroir (2),
- b - la conception d'un couvercle,
- c - la fixation du chiffon (8) sur un panneau d'isorel ou la structure de base, puis le découpage dudit chiffon (8) à la taille requise,
- 10 d - l'installons et la sécurisation du miroir dans le chiffon dur (8) fixé sur l'isorel ou la structure de base.

2. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que la structure du miroir (2) peut être faite à partir des goulottes ou du contreplaqué à base de bois teck ou tout autre bois de haute qualité tel que le peuplier.

- 15 3. Procédé selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le chiffon (8) est inséré entre la surface réfléchissante du miroir (2) et la structure en bois de sorte à amortir les chocs et à protéger le miroir (2) contre les dommages.

4. procédé selon la revendication 2, caractérisé en ce que les goulottes (4/1, 4/2) peuvent être en plastique ou en aluminium.

- 20 5. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le couvercle est fait en bois plat de la même manière que la structure principale du miroir (2), et le dimensionné pour un ajustement précis sur la base du miroir (2).

PLANCHE 1/3

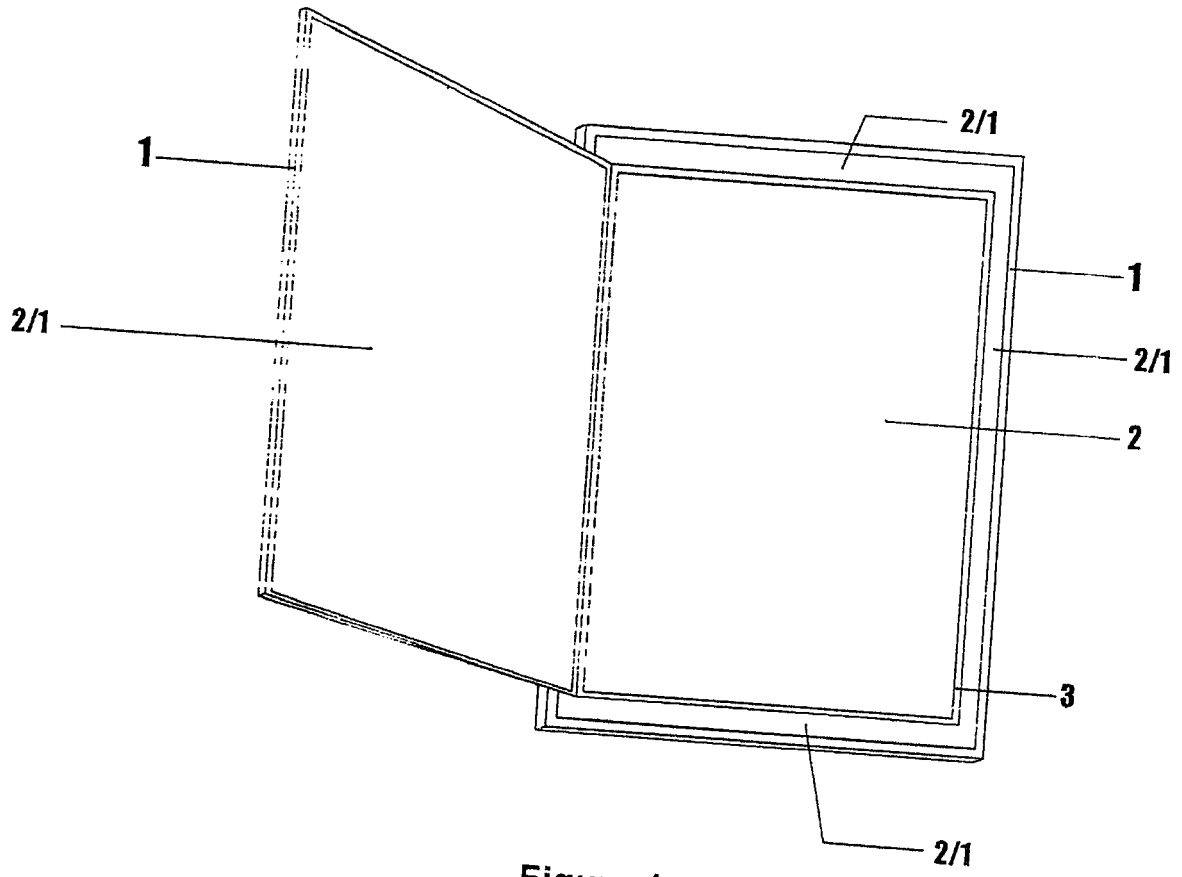


Figure 1

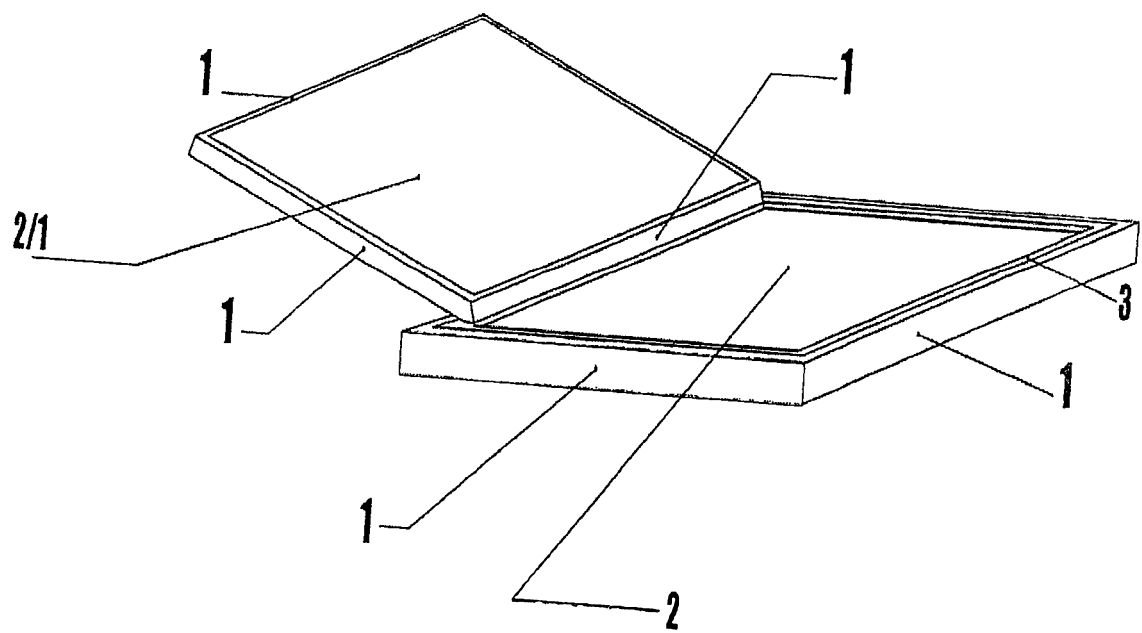


Figure 2

PLANCHE 2/3

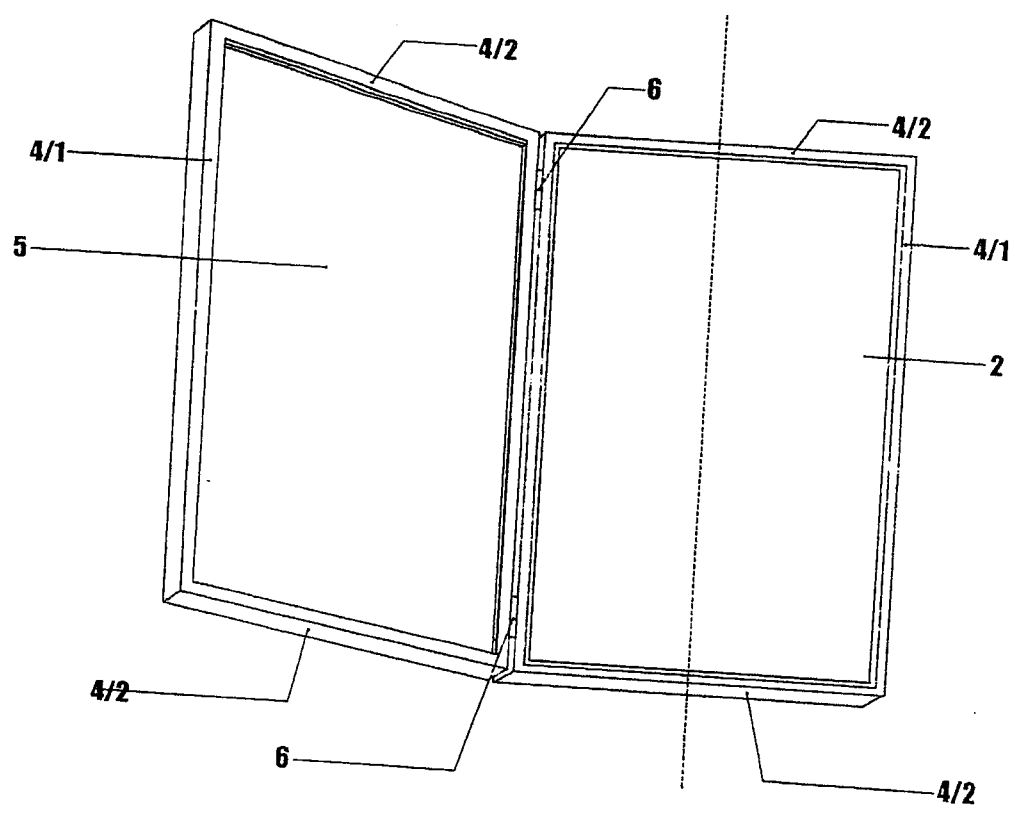


Figure 3

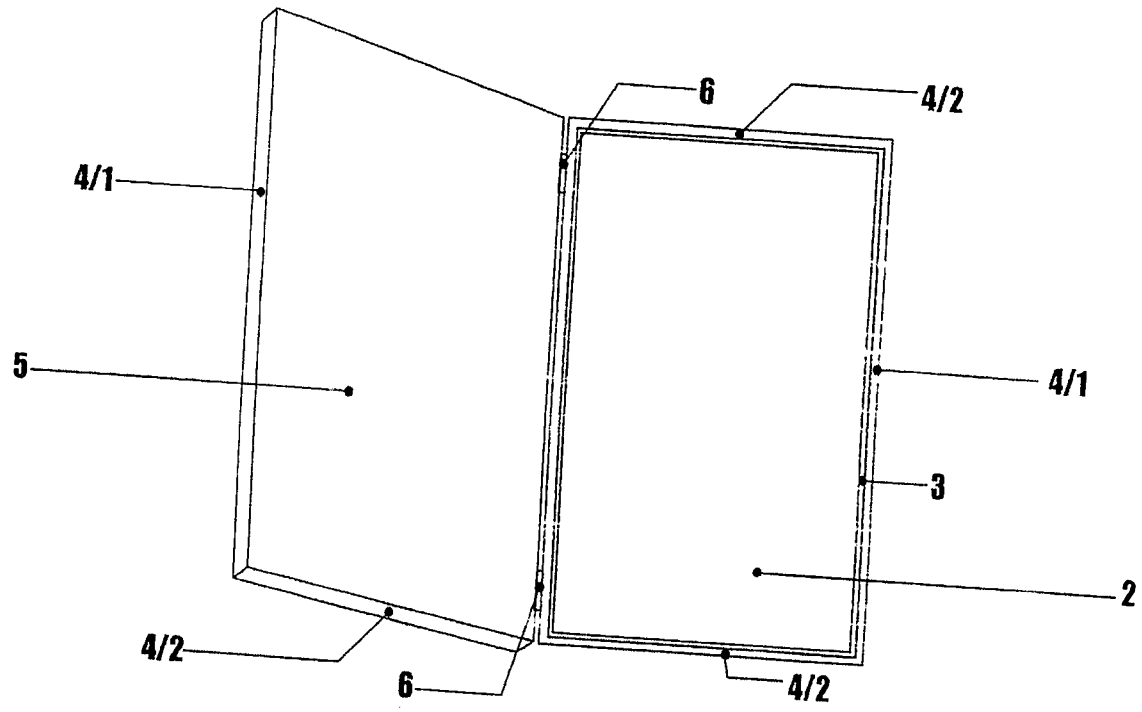


Figure 4

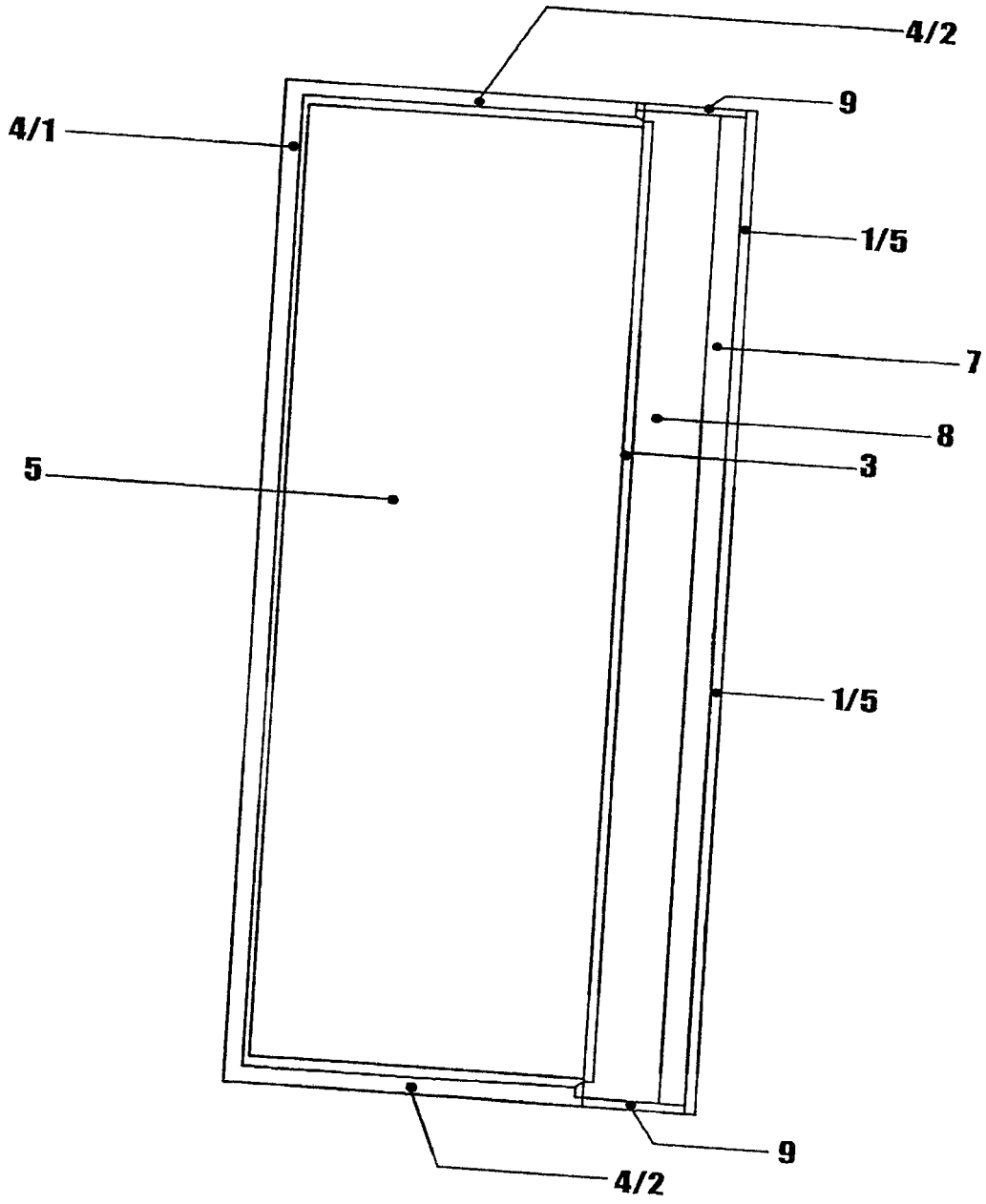


Figure 5

ABREGE DESCRIPTIF

La présente invention a pour objet un procédé un de fabrication de miroir en verre incassable, caractérisé en ce qu'il comprend les étapes suivantes :

- le découpage, et l'installation du miroir (2) dans un carton conçu en fonction de la dimension et de la forme du miroir (2).
- la conception du couvercle
- la fixation du chiffon (8) sur un panneau d'isorel ou la structure de base, puis le découpage dudit chiffon (8) à la taille requise.
- l'installons et la sécurisation du miroir dans le chiffon (8) dur fixé sur l'isorel ou la structure de base.

Figure 5-